# FORMATION VENTE FORCEE

## CONCUE ET ORGANISEE PAR LA COMMISSION VENTE FORCEE DE L'AAMTI

#### **VENTE FORCEE**

## THÉMATIQUES ABORDÉES

#### **MODULE 1**

- Introduction

Présentation du principe de la vente forcée

Rappel des textes

Etat des textes

- Première partie: du côté du créancier

Créancier poursuivant (Syndicat des copropriétaires - Banque - Particuliers)

Créancier hypothécaire inscrit

- Deuxième partie : du côté du candidat à l'achat

Adjudicataire sur vente à la barre

Acquéreur sur vente à l'amiable

- Introduction à la licitation et à la distribution du prix

#### **MODULE 2**

- La distribution du prix

Par le séquestre bâtonnier

Par le notaire

- L'Avocat mandataire en transactions immobilières dans la vente forcée

Son rôle

Le moment de son intervention dans la procédure

## **MODALITES D'INSCRIPTION**

#### **Publics**

- Avocats
- Collaborateurs
- Juristes

#### Tarif formation entière

Prix adhérents AAMTI : 294,00 € TTC

(245,00 € HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : **468,00 € TTC** 

(390,00 € HT - 20% TVA)

#### **Tarif par module de formation**

Prix adhérents AAMTI: 174,00 € TTC

(145,00 € HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : 234,00 € TTC

(195.00 € HT - 20% TVA)

## **Inscriptions**

#### En ligne sur www.avocat-immo.fr

#### **Rubrique** *Formations*

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droit du site

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PI

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France









# LE 1<sup>ER</sup> RÉSEAU FRANÇAIS DES AVOCATS MANDATAIRES EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

# Association des Avocats Avocats Mandataires en Transactions Immobilière - AAMTI

84, Avenue de Villiers | Paris, France, 75017

Tel: (00) 33 146 225 220 Horaires d'ouverture Du lundi au vendredi 09h00 - 18h00

aamti@aamti.fr | www.avocat-immo.fr

### Vous souhaitez rejoindre le Réseau Avocat-immo :

#### Vous êtes:

- Un avocat d'un barreau français :

connectez-vous sur www.avocat-immo.fr et effectuez votre demande en ligne (espace avocat en haut à droite)

- Un avocat de barreau étranger (hors France et collectivités territoriales) :

demandez votre bulletin d'adhésion par mail à aamti@aamti.fr - référence mail : MEMBREOBS

- Un professionnel non-avocat

demandez votre bulletin d'adhésion par mail à aamti@aamti.fr - référence mail : MEMBREOBS





